SÉCURITÉ PRIVÉE, GARDIENNAGE

DURÉE TOTALE : 70 HEURES

LIEU DE FORMATION : **(VOIR HORAIRE)**

POUR INSCRIPTION :
FP OUTAOUAIS
69, rue Marengère
Gatineau (Québec) J8T 3T7
Téléphone : 819 643-4285
Télécopieur : 819-561-0212
fpoutaouais@cssd.gouv.qc.ca

COÛTS DE LA FORMATION : **600 $ (non taxable)**

PROCHAINE FORMATION : Voir www.agent-de-securite.ca

Responsable :
PASCALE TREMBLAY-VILLENEUVE
Agent de développement
Téléphone : (819) 643-4285, poste 28077
Télécopieur : (819) 561-0212
tremblayvilleneuvep@cssd.gouv.qc.ca

INTRODUCTION

À la suite de l'adoption de la Loi sur la sécurité privée, le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais a été mandaté par le Ministère de la Sécurité publique pour offrir une formation de base destinée aux agentes et agents de gardiennage travaillant dans le secteur de la sécurité privée. Le but visé par la formation est d'assurer la protection du public par un encadrement des pratiques en sécurité privée et un rehaussement du professionnalisme.

CLIENTÈLE VISÉE

- La formation a été élaborée en se basant sur la Norme nationale du Canada pour les agents de sécurité et les superviseurs des agents de sécurité publiée en mars 2008.

- Toute personne qui exerce une activité de sécurité privée à titre d'agente ou d'agent ou une personne qui désire le faire doit être titulaire d'un permis d'agent de la catégorie correspondant à cette activité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir de bonnes mœurs

- Ne jamais avoir été reconnue coupable, en quelque lieu que ce soit, d'une infraction pour un acte ou une omission qui constitue une infraction au Code criminel (lois révisées du Canada [1985], chapitre C-46) ou une infraction visée à l'article 183 de ce code créé par une des lois qui y sont énumérées, ayant un lien avec l'exercice de l'activité pour laquelle cette personne demande un permis, à moins qu'elle en ait obtenu le pardon

- Avoir au moins 18 ans

PROGRAMME DE FORMATION

- La formation obligatoire comprend trois cours.

    - Le premier traite principalement de la **profession d'agente ou agent de gardiennage** et du contexte légal d'exercice de la profession (30 heures)

    - Le deuxième a pour objet **le rôle de l'agente ou de l'agent** en situation d'urgence (24 heures)

    - Le troisième porte sur les **techniques de secourisme** (16 heures)

ATTESTATION

- Les candidats ayant réussi la formation recevront une attestation de participation émise par la commission scolaire.

DEMANDE DE PERMIS D'AGENT

- La demande de permis d'agent est disponible en ligne sur le site http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca/permis_agent.htm
- Téléphone: 514 748-7480
  Ligne sans frais: 1 877 748-7483

- Le candidat doit imprimer la demande de permis **(dernière version)**, la remplir et la faire parvenir, avec tous les documents requis, au Bureau de la sécurité privée.

Documents requis :

Une copie des documents qui démontrent que vous respectez les exigences de formation, si elles s'appliquent à la catégorie de permis que vous demandez :

- si vous avez suivi une formation obligatoire, il s'agit de votre attestation ;
- si vous avez des connaissances et des habiletés équivalentes, il peut s'agir :

    - des diplômes que vous avez obtenus dans des domaines liés à la sécurité privée;
    - des relevés de notes des cours pertinents que vous avez suivis;
    - des attestations de stages et autres activités de formation que vous avez effectués; ou
    - des lettres d'attestation que vos employeurs ont remplies pour décrire les principales tâches que vous avez effectuées dans le domaine de la sécurité privée et vos années de services continus.

Des preuves de votre identité :

<u>Condition 1 :</u>

Document délivré par un gouvernement au Canada (fédéral, provincial ou territorial), ou, à défaut, par un gouvernement étranger* comportant vos noms, date de naissance, photo et signature.

<u>Documents recevables:</u>

Votre permis de conduire canadien valide (priorisé si vous en détenez un);
Ou, à défaut, un document dans la <u>Liste 1</u> ci-dessous :

• carte d'assurance maladie valide;
• passeport valide;
• certificat de statut Indien;
• toute autre pièce d'identité avec noms, date de naissance, photo et signature émise par un gouvernement canadien ou étranger*.

*** Toute pièce d'identité rédigée dans une autre langue que le français ou l'anglais devra être accompagnée de sa traduction par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.**

Condition 2 :

Document démontrant votre statut de citoyen canadien ou de résident permanent, selon le cas, ou votre permis de travail au Canada.

Documents recevables :

Choisir un document dans la Liste 2 ci-dessous (doit être différent de celui choisi à la liste 1) :

• certificat de naissance d'une province ou d'un territoire canadien;
• passeport canadien valide;
• certificat de citoyenneté canadienne;
• carte de citoyenneté canadienne (carte avec photo);
• certificat de statut Indien;
• carte de résident permanent ou confirmation de résidence permanente;
• permis de travail valide au Canada.

- Deux (2) photographies identiques qui respectent les critères suivants :
    - elles sont en couleurs;
    - elles sont de format passeport (5cm x 7cm);
    - elles ont été prises sur un fond blanc;
    - elles ont été prises de face, de vos épaules jusqu'au-dessus de votre tête;
    - elles ont été prises il y a moins de 6 mois.

  De plus :

    - Vous devez avoir la tête découverte (aucun chapeau, casquette, etc.);
    - la date doit être écrite derrière les photos à l'aide d'un dateur; et
    - l'une des deux photos doit être identifiée et authentifiée par votre répondant ou un commissaire à l'assermentation.

Frais d’émission du permis :

Pour obtenir votre permis, vous devez payer un montant total de **185.50$.** Ce montant inclut :

- **68.50$** pour que votre permis soit valide durant la première année.
- **117$** pour la vérification des conditions de sécurité.

Les candidats devront prévoir un délai de 4 à 6 semaines avant la réception de leur permis de travail (conditionnel à l’approbation du Bureau de la sécurité privée).

Frais droits annuels :

Pour renouveler votre permis, vous devez payer 86$. Ce montant inclut :

- **68.50$** pour le permis de Gardiennage
- **17.50$** pour Veille sécuritaire

Demande de Permis en Ontario

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels :: Coordonnées

Services privés de sécurité et d'enquête

Coordonnées

ServiceOntario
Bureau des services de permis
Box postale 4500
Kingston (Ontario) K7L 0E1

Téléphone (région de Toronto) : 416 212-1650
Numéro sans frais : 1 866 767-7454
Télécopieur : 416 212-1603

Des renseignements téléphoniques sont fournis du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

PrivateSecurity@ontario.ca

Pour les questions concernant :

- les demandes de permis d'agent de sécurité
- les demandes de permis d'enquêteur privé
- les demandes de permis d'agence de services privés de sécurité ou d'enquête
- l'inscription des employeurs
- les exigences liées à la formation et aux examens

PSIS.PrivateSecurity@ontario.ca

Pour les questions concernant :

- la prestation des programmes
- l'application de la *Loi de 2005sur les services privés de sécurité et d'enquête*
- la conformité
- les plaintes du public

SGTregistration@serco-des.ca

Pour les questions concernant :

- l'inscription à un examen
- les emplacements des examens
- les résultats d'examens